

LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS:

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES

(The Trades Publishing Co.)

25, Rue Saint-Gabriel, - MONTREAL

TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.50
CANADA ET ETATS-UNIS - 2.00
UNION POSTALE - - Fns 20.00 PAR AN.

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements.

Adressez toutes communications simplement comme suit:

LE PRIX COURANT, Montréal.

EXPOSITION D'ÉPICERIE. A MONTREAL

La soirée de l'exposition d'épicerie, qui aura lieu à Montréal, au mois d'avril, est promise. Les commerçants se procurent rapidement un espace pour y installer les produits qu'ils se proposent d'exposer. Tous les commerçants qui ont signé des engagements sont parmi les principaux dans la province, leurs maisons sont connues dans tout le Dominion et la renommée de leurs produits d'entre elles s'étend aux États-Unis et jusqu'en Europe.

M. A. Beaudry, trésorier de l'Association des Marchands-Détailliers a fait récemment un voyage dans l'Ouest, en relation avec l'exposition, voyage qui a été très fructueux. M. Beaudry était accompagné de M. A. P. Murray, gérant de la Edwardsburg Starch Co; ce dernier est le président du Exhibitors' Committee, composé de marchands en gros, marchands de détail et d'épicerie. Ce comité s'occupe des intérêts des exposants.

Les maisons de commerce qui se sont assurées des places, on remarque les suivantes:

Quillie Flour Mills Co., The Lake Woods Milling Co., Wm. Clark, E. J. Borden's Condensed Milk, Scotch Marmalade, Heinz Pickles, Oats, Lipton's Tea, Quaker Cereals, St. Lawrence Sugar Refining, Edwardsburg Starch Co.

Les maisons, il y en a d'autres offrent des spécialités, comme Hubert et Cie, Limitée, Mathewson's et Laporte, Martin et Cie.

Il n'y a plus en ce moment qu'un petit nombre de places vacantes.

COMMERCE DES LIQUEURS

Une délégation à Québec

Avions annoncé qu'une délégation de commerçants en gros du commerce de vins et spiritueux se rendrait à Québec pour présenter au Premier Ministre de la Province une résolution adoptée par

l'Association Protectrice des Commerçants et Manufacturiers de la Province de Québec, résolution dont nous avons donné le texte dans notre précédent numéro.

Le Premier Ministre a reçu mercredi cette délégation de laquelle faisaient partie: MM. Angus Hooper, S. B. Townsend, A. Orsali, Andrew J. Dawes, M. E. Davis, J. Cleghorn, L. Masson, David Molson, T. Gillespie, W. C. Wigham, J. B. Drapeau, F. X. St-Charles, F. Scandrett, Hubert Raymond, Lawrence, A. Wilson, H. Chard, G. W. Dow, O. Zepf, J. R. Douglas, Allan Law, Arthur Terroux, H. Fortier, L. P. Pelletier, H. J. Brisson, E. Ratray, Vessey Boswell, D. A. Milloy, T. Carling, H. A. Ekers, Chas. Strangman, J. D. Hudson, J. W. Moffat, J. B. Gies, W. S. Weldon, L. Reinhardt, W. McIntyre, L. W. Ewing, R. Carignan, Nap. Gendron, T. Cushing, Paul Turgeon, Ferdinand Paquette.

M. Angus Hooper, président de l'Association Protectrice donne lecture au Premier Ministre de la résolution passée à une assemblée de cette Association représentant au gouvernement tous les inconvénients que présenterait un changement hâtif à la loi actuelle des licences, car cette loi affecte des intérêts divers et d'une importance considérable au point de vue des capitaux engagés dans le commerce des vins et spiritueux.

M. Lawrence A. Wilson déclare, que l'Association n'a d'autre intention que de travailler d'accord avec le gouvernement, les commissaires des licences, le chef de police, etc., pour faire observer la loi des licences. Quand un hôtelier ou restaurateur n'observe pas la loi, il est signalé à l'Association et si, à la requête de l'Association, il ne s'amende pas, le crédit lui est fermé, la faillite immédiate en est généralement le résultat et le délinquant est remplacé par un homme plus digne.

L'Association demande justice. Si le gouvernement se trouve dans une impasse, la seule chose à faire, déclare M. L. A. Wilson, est de nommer une commission pour étudier la question qui est très complexe.

Le Premier Ministre répond qu'il est heureux d'entendre exposer les vues de l'Association. Le Trésorier Provincial étudie actuellement les amendements à apporter à la loi pendant la session en cours. Jusqu'à présent rien de définitif n'a été décidé. La question est délicate et le problème difficile à résoudre pour donner satisfaction au public. Le mouvement en faveur de la tempérance est important dans la province. Le public est certainement d'avis qu'il y a un trop grand nombre de licences; plusieurs moyens d'en réduire le nombre sont proposés et je comprends que vous êtes opposés à toute réduction. Cependant le peuple doit gouverner.

Le Premier Ministre reconnaît l'importance du commerce représenté par la délégation et déclare: "Nous ne pouvons aller aussi loin que le voudraient certaines personnes. Je comprends que vous ne vous opposez pas à l'annulation de la licence dans certains cas, mais vous voulez qu'elle soit accordée à une autre personne. Vous savez, cependant, qu'il y a de nombreux établissements à Montréal et à Québec qui ne sont nullement des hôtels. Si ces licences sont annulées qu'il y ait avantage y a-t-il de les donner à d'autres?"

A cette question, M. L. A. Wilson fait observer que les licences pourraient être transportées sur d'autres immeubles et, de cette manière, les créanciers ne seraient pas obligés de faire des pertes. Actuellement les banques intéressées ne veulent plus faire d'avances aux hôteliers tant que le gouvernement n'aura pas pris de décision. A la suite d'un pareil état de choses dans la province d'Ontario, il y a eu beaucoup de faillites chez les hôteliers.

Pour finir, le Premier Ministre a déclaré qu'il ferait de son mieux pour rendre justice à tous les intéressés.

Il a promis de communiquer à l'Association ce qu'il se proposerait de faire avant de présenter des amendements à la Législature.

La publicité, c'est la multiplication des ventes.